



Genève, le 3 mai 2017

Le Conseil d'Etat

2063-2017

Département fédéral des finances (DFF)
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Secrétariat général DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les banques (FinTech) - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 2 février 2017 concernant la modification de la loi et de l'ordonnance sur les banques et nous vous en remercions.

Pour répondre à votre demande, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet de modification qui vise à favoriser l'innovation dans les technologies financières. Nous tenons toutefois à partager deux observations qui sauraient préserver la compétitivité de la place financière suisse.

En premier lieu, nous saluons la proposition du Conseil fédéral d'inclure les établissements du secteur bancaire traditionnel dans le cercle des bénéficiaires de la nouvelle réglementation. Tenant compte du fait que le canton de Genève est la seconde place financière du pays, nous estimons en effet qu'il est important de ne pas désavantager ce secteur et de conserver cette approche dans les prochains développements.

En second lieu, il nous paraît primordial qu'un équilibre soit maintenu dans les projets de modification futurs, à l'image de la présente révision, entre une déréglementation favorisant l'émergence de sociétés FinTech et la protection des investisseurs et des clients. Dans le cas contraire, l'image de la place financière suisse pourrait en subir des conséquences négatives en raison de l'augmentation des risques sur le marché.

Vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

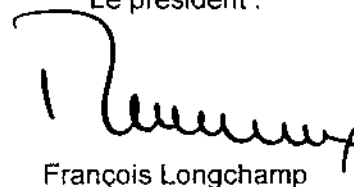
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Copie à : Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI
Bundesgasse 3 - 3003 Berne